ELECTIONS LEGISLATIVES des 5 et 12 JUIN 1988

UNION DU RASSEMBLEMENT ET DU CENTRE

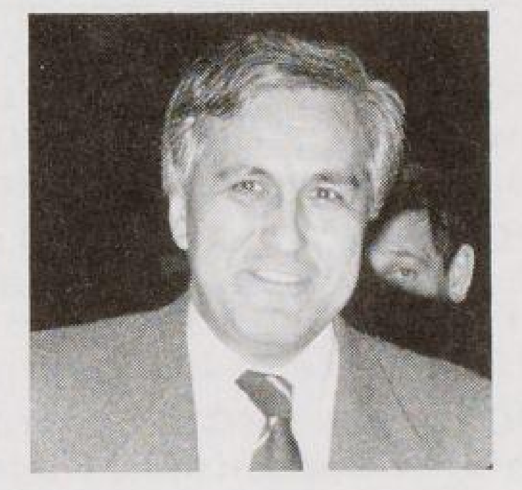
3e CIRCONSCRIPTION

PERPIGNAN : CANTON II (Bd Wilson - St-Jacques)
CANTON VI (Centre Ville - Bd Clemenceau - St-Mathieu - La Réal)
CANTON III (Gare - St-Assiscle)
CANTONS de MILLAS - VINÇA - PRADES - OLETTE - MONT-LOUIS - SAILLAGOUSE



CANDIDAT : **Jacques FARRAN**

Député sortant
Vice-Président du Conseil Général



SUPPLEANT : **Michel BERDAGUER**

Conseiller Général

Pour atteindre ces objectifs et réunir une majorité au sein de la prochaine Assemblée Nationale, **Jacques FARRAN** a été investi par le RPR et l'UDF pour représenter dans la 3e Circonscription des Pyrénées-Orientales l'UNION du RASSEMBLEMENT et du CENTRE.

Dans cet esprit, **Jacques FARRAN** réaffirme son attachement aux objectifs suivants :
- le **dynamisme** et la **liberté** économique qui créent les emplois,
- la **solidarité** entre tous les Français, citoyens égaux en devoirs et en droits,
- la **priorité** à la formation et à la culture,
- la **sécurité** des personnes,
- la **tolérance**, le respect de l'autre, des valeurs familiales et humaines,
- l'**amour,** la **fierté** de la France, et son rayonnement en Europe et dans le Monde.

DEUX ANS DE LEGISLATURE UN HOMME EFFICACE POUR SON PAYS ET SON DEPARTEMENT

Jacques FARRAN participe constamment aux débats parlementaires :

- **EN REDIGEANT DES PROPOSITIONS DE LOIS,** notamment celles concernant :
  . la Protection de la Forêt Méditerranéenne, l'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme, la défense de l'entreprise, contre le travail au noir, la modification de l'assiette de la Taxe Professionnelle, le développement du climatisme et du thermalisme, l'attribution de la majoration pour aide constante d'une tierce personne ;
- **EN INTERPELLANT** directement le Gouvernement à l'Assemblée :
  . en faveur du maintien des services publics en zone rurale, pour réglementer l'accès aux professions du Commerce et de l'Artisanat aux étrangers, pour les conditions d'indemnisation des Rapatriés.

- **EN DEPOSANT 250 AMENDEMENTS** à des textes législatifs émanant du Gouvernement:
  . dans le domaine social, en incluant les handicapés au bénéfice des dispositions de la Loi de 1948 en matière de logement,
  . dans le domaine agricole, en vue de réduire l'imposition des revenus annexes des agriculteurs dans le cadre de la pluriactivité,
  . dans le domaine de la libéralisation des prix.
- **AU SEIN DE LA COMMISSION PRODUCTION ET ECHANGES:**
  . Mensualisation des retraites, révision des quotas laitiers pour les zones de montagne, taxation des prix communautaires en matière de fruits et légumes.
- **Jacques FARRAN** a su mettre à profit ses relations parisiennes pour obtenir des crédits supplémentaires et résoudre des problèmes ardus au niveau des Ministères: poursuite des travaux de la Maison de Retraite de PRADES, (première tranche engagée par son ami le Sénateur-Maire Guy MALE), ouverture d'un nouveau Centre d'Aide par le Travail à ENVEITG, aide apportée à un certain nombre d'Associations socio-culturelles, sportives, obtention de subventions pour la restauration du patrimoine départemental,...

JACQUES FARRAN AGIT POUR SON DEPARTEMENT

POUR L'EMPLOI: Au sein de la bourse de l'Emploi qu'il a mise en place, il réussit à trouver du travail à plus de 300 Chômeurs, en collaboration avec les organismes officiels, par l'intermédiaire de ses permanences ouvertes à tous.

POUR LES JEUNES: Il soutient les Associations et les Clubs sportifs. Il met un immeuble à la disposition des Associations de lutte contre la drogue. Il favorise la formation professionnelle et le rapprochement de l'entreprise et de l'université. Il défend l'enseignement supérieur (Université et I.U.T.).

POUR LA SECURITE: Suite à ses interventions, les effectifs de Police ont été considérablement augmentés: 44 fonctionnaires de Police détachés dans notre département, pour une surveillance accrue. Implantation de Commissariats dans certains secteurs difficile de Perpignan.

POUR LES PERSONNES AGEES: Il dégage des crédits pour l'ouverture de plusieurs Maisons de Retraite dans le département et la création de Résidences pour personnes âgées.
Il se prononce pour la garantie de remboursement au taux maximum des frais médicaux.

POUR LES RETRAITES: Il intervient pour faciliter le calcul et la perception plus rapide des retraites. Il saisit le médiateur afin de favoriser les démarches auprès des administrations et fait aboutir de nombreux dossiers.

POUR LES PROFESSIONS LIBERALES: Il rencontre régulièrement l'ensemble des professionnels pour la défense de leurs statuts et la libération de leurs honoraires auprès des Ministères concernés et dépose amendements et propositions au sein du Parlement.

POUR LES PROFESSIONS DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DES SERVICES ET DE L'INDUSTRIE: Il prépare l'échéance 92, assouplit le système de transmission des entreprises et lutte pour l'amélioration du statut conjoint-salarié et l'abaissement à 7% du taux de la T.V.A. aux artisans et prestataires de service.

POUR L'AGRICULTURE: Il intervient en faveur de l'indemnisation des agriculteurs sinistrés lors des différentes calamités climatiques. Il défend les productions locales et se préoccupe de la commercialisation des fruits et légumes, il assure la sauvegarde des V.D.N., et appuie le projet du barrage de Caramany. Il recherche de nouveaux débouchés pour les éleveurs de veaux du Conflent, de la Cerdagne et du Capcir. Il fait figurer les vins et produits du Roussillon sur la carte du restaurant de l'Assemblée Nationale.

POUR LES COLLECTIVITES LOCALES: Il collabore avec les Municipalités, à l'étude, aux financements et à la réalisation des projets (aménagement de terrains de sports, réhabilitation et éclairages de Monuments, mise en place de Syndicats Mixtes entre différentes collectivités dans un but de développement économique, désenclavement routier des R.N. 114 - 116 - 618 - tunnel du Puymorens, et aéroport d'altitude).

---

pour continuer à travailler et à réussir ensemble
dès le premier tour, le 5 JUIN 1988
NE VOUS ABSTENEZ PAS

VOTEZ JACQUES FARRAN

VU, LE CANDIDAT

A.S. PRODUCTIONS PERPIGNAN